

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***20152942***

17-12-2020

BELGISCH STAATSBAD

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

11 DEC. 2020

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0423 181 207

Nom

(en entier) : **BELGIAN MINERALS AND MATERIELS ENGINEERING**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **chaussée de Wavre, 362 à 1390 Grez-Doiceau****Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire**

Le 6 novembre 2020 s'est tenue ainsi qu'il suit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.A. BELGIAN MINERALS AND MATERIALS ENGINEERING, dont le siège est établi chaussée de Wavre 362 à 1390 GREZ-DOICEAU.

La séance est ouvert à 9 heures, sous la présidence de Monsieur Laurent DEPRE, administrateur délégué.

Sont présents les actionnaires mentionnés sur la liste de présence signée par chacun d'eux.

Il résulte de la liste que la majorité des actions sont représentées.

La liste de présence est clôturée par les membres du bureau et restera annexée au présent procès-verbal.

La présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Renouvellement du mandat du commissaire.

A l'unanimité les résolutions suivantes sont arrêtées:

Résolution unique:

- Renouvellement du mandat de Monsieur Joseph MARKO, réviseur d'entreprises, dont les bureaux sont établis à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE, rue du Bosquet 8 A à la fonction de commissaire de la société pour une durée de trois ans.

- Le mandat commence ce jour et prend fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice comptable 2022.

- La rémunération du commissaire est fixée à (.....) non-indexés par an.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 9 heures 30, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

BELGIAN MINERALS AND MATERIALS ENGINEERING S.A., représentée par Monsieur Laurent DEPRE agissant en tant qu'administrateur-délégué.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/12/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)